



GLEN WALTER

Protection de l'eau potable à la source

La Loi sur l'eau saine de l'Ontario protège l'eau potable de la source jusqu'au robinet en empêchant les contaminants de pénétrer dans les sources d'eau comme les lacs, les rivières et les aquifères. Des études scientifiques ont été effectuées récemment dans 26 communautés de notre région afin de déterminer la provenance de l'approvisionnement en eau et les activités qui pourraient avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau potable. Les résultats complets sont inclus dans le *Rapport d'évaluation*.

Glen Walter

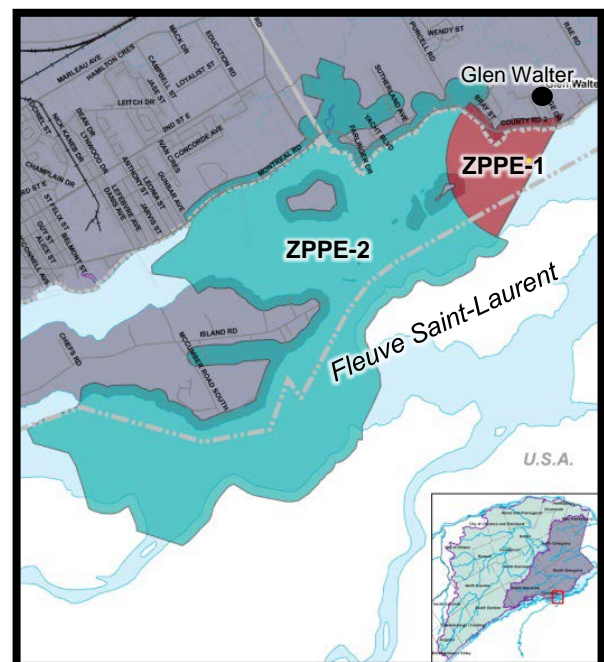
Le système de traitement de l'eau de Glen Walter, qui appartient au canton de Glengarry Sud qui en assure l'exploitation, est situé sur le chemin de comté 2, à environ 2 km à l'est de Cornwall. L'eau municipale est puisée du fleuve St-Laurent et la prise d'eau est située à environ 390 m du rivage, à une profondeur de 8 m. Le système est conçu pour desservir une population de 1 080 personnes, et dessert actuellement environ 850 personnes par le biais de 350 entrées de service. Ce système d'eau potable compte parmi les 13 systèmes qui puisent de l'eau de surface dans les rivières ou les lacs de la Région de protection des sources de Raisin-Nation Sud.



Prise d'eau de Glen Walter (Chemin de comté 2, South Glengarry)

En quoi consiste une zone de protection des prises d'eau?

Des tuyaux de prise d'eau de surface tirent l'eau non traitée des rivières ou des lacs pour fournir l'eau potable. Une zone de protection des prises d'eau (ZPPE) est une zone terrestre ou une zone de plan d'eau déterminée qui est située dans les limites d'un rayon ou d'un temps de parcours spécifique d'une prise d'eau. Les zones de protection de prise d'eau de plans d'eau plus petits peuvent aussi inclure de plus petits affluents ou tributaires.



Zones de protection de prise d'eau (ZPPE) de Glen Walter

ZPPE-1 : Cette zone qui est la plus rapprochée de la prise d'eau est la zone la plus préoccupante, car les contaminants qui y entrent peuvent atteindre la prise d'eau rapidement sans aucune dilution, ou presque.

ZPPE-2 : Cette zone qui est considérée comme étant la seconde zone de protection est basée sur l'écoulement de l'eau sur « un délai de deux heures ». La classification de cette zone tient compte aussi des débits, du vent et des voies de transport.

Notes de vulnérabilité

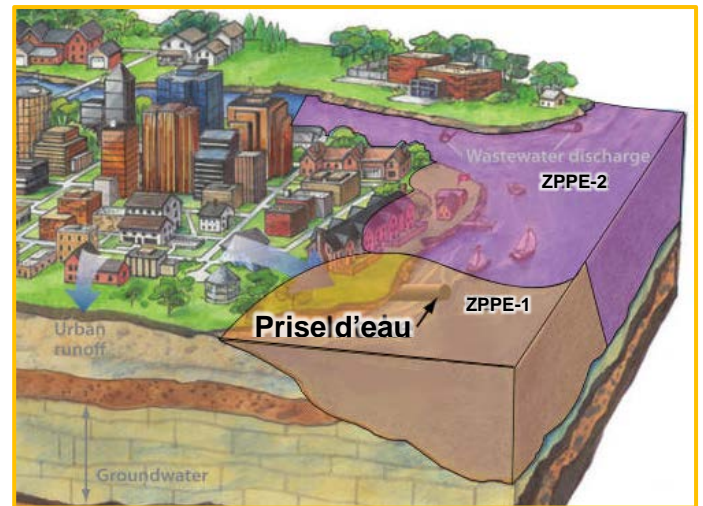
Les notes de vulnérabilité indiquent la susceptibilité d'une source d'eau potable de devenir contaminée. Les notes dans le Rapport d'évaluation sont basées sur les attributs de chaque prise d'eau. La profondeur de l'eau à la prise d'eau, la distance entre la prise d'eau et la terre ferme et tout historique en matière de problèmes de qualité d'eau à proximité de la prise sont des facteurs qui influencent la vulnérabilité de la prise d'eau en ce qui a trait à la contamination. Plus les notes de vulnérabilité sont élevées, plus le potentiel de contamination de la source d'eau est élevé, et 10 représente le score le plus élevé. Le tableau suivant résume les zones de vulnérabilité pour chaque ZPPE.

Zone vulnérable	Note de vulnérabilité
ZPPE-1	7
ZPPE-2	6.3

Menaces pour l'eau potable

Un total de 21 activités ont été identifiées comme étant des menaces pour les sources d'eau potable. Une activité peut être une menace importante en fonction de diverses circonstances, y compris la proximité à la prise d'eau, la vulnérabilité de la ZPPE et la nature de l'activité. Voici les activités qui représentent une menace importante pour l'eau de ce système d'eau potable.

Menaces pour l'eau potable
Aucune



Qualité de l'eau existante

Une révision des données sur la qualité de l'eau obtenues lors des analyses régulières exécutées à la prise d'eau de Glen Walter confirme qu'aucun problème n'exerce actuellement un impact négatif sur cette source d'eau potable.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Le Comité de protection des sources d'eau pour les rivières Nation Sud et Raisin a terminé son plan de protection des sources d'eau, en consultation avec les municipalités et les intervenants de la région. Ce comité est composé de membres de la communauté représentant le secteur public, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, l'industrie, le commerce et les municipalités locales.

Le plan de protection des sources d'eau identifie les moyens de protéger la qualité et la quantité des sources d'eau potable municipales dans cette partie de l'Est ontarien. Le plan aborde les menaces existantes à l'eau potable et contient des politiques visant à empêcher ces menaces de s'intensifier. Il vise également à prévenir le développement de nouveaux risques à l'avenir.

Les offices de protection de la nature de la région des rivières Nation Sud et Raisin continueront à travailler avec les municipalités et les propriétaires fonciers afin d'assurer que l'eau potable locale reste saine, maintenant et dans l'avenir.